

DECISION DU MAIRE

N°2024/ST/261

OBJET : AVENANT N°16296 POUR L'AJOUT DU SITE DE L'EGLISE AU CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE N°R3175

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2023/079 en date du 14 avril 2023 relative au contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie n°R3175 avec la Société AVISS Services,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance de l'installation d'alarme incendie en ERP pour le site de l'église Saint-Martin-et-Saint-Magne de Nangis,

CONSIDERANT l'offre d'avenant n°16296 au contrat n°R3175 proposée par la Société AVISS Services, enregistrée sous le SIRET 511 556 110 00027, pour la maintenance de l'installation d'alarme incendie en ERP du site de l'église Saint-Martin-et-Saint-Magne de Nangis,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°16296 au contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie n°R3175 émanant de la Société AVISS Services, enregistrée sous le SIRET 511 556 110 00027.

ARTICLE 2 : Dit que les conditions générales applicables au contrat initial restent applicables au présent avenant.

ARTICLE 3 : Signe ledit avenant dont la dépense d'un montant de 350 € HT (trois cent cinquante euros hors taxes) pour une visite est inscrite au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ARTICLE 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La Société AVISS Services.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 3 juillet 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture**

Le08 JUIL. 2024

**Et de la transmission ou notification et
publication**

Le08 JUIL. 2024

Le Maire

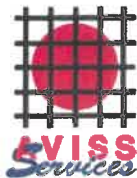
Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024



Toujours un interlocuteur à votre service

AVENANT N°16296 AU CONTRAT DE MAINTENANCE REF : R3175

Edition N°1 du 27 juin 2024 entre

Mairie de Nangis d'une part le CLIENT

et d'autre part le PRESTATAIRE

BATIMENTS COMMUNAUX Réf. client : MAI011310
RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
77370 NANGIS

Représenté par : *Nadane* Monsieur Le Maire
Téléphone : 01 64 60 52 04

Courriel : st.direction@mairie-nangis.fr

AVISS Services
54 rue Pierre CURIE
78370 PLAISIR

Représenté par : Christophe SALVI
Téléphone : 01 30 16 58 71

Courriel : maintenance@aviss-securite.fr

portant sur le(s) système(s) implanté(s) dans les locaux sis

EGLISE
10 RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – 77370 – NANGIS

concernant :

- **L'ajout d'un site au contrat qui nous lie**

Les conditions générales applicables au contrat initial restent applicables au présent avenant sauf en cas de formulation de modification(s), alors précisée(s) au feuillet administratif.

Nous vous invitons à prendre connaissance des prestations détaillées aux conditions tarifaires figurant en page(s) suivante(s) et à sélectionner les différentes prestations et options à inclure à votre contrat en cochant les cases répondant à vos besoins.

L'offre de prestation de maintenance objet du présent contrat est valable 3 (trois) mois.

Enfin, pour notifier votre acceptation, nous vous remercions de signer la présente page et de parapher les feuillets prestations/prix et matériels puis de nous les retourner par mail ou voie postale.

A réception, nous vous retournerons un exemplaire signé de notre part, vous attestant l'enregistrement du contrat.

Pour le client

Date :

J'ai pris connaissance des conditions générales, et des conditions particulières annexées au présent contrat et les accepte dans leur intégralité.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé », Nom et qualité du signataire + cachet

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

*lu et approuvé
Avec deux mandats
ceci rattachés au contrat*

Pour la direction de AVISS Services

Date :

Signature :

CHRISTOPHE BLERY

Signature numérique de
CHRISTOPHE BLERY

Date : 2024.07.03 13:22:40 +02'00'

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08DR 80124nd 0



Toujours un interlocuteur à votre service

FEUILLET PRESTATIONS / PRIX RELATIF A L'AVENANT 16296

Maintenance des SDI et SMSI

Maintenance de base minimale obligatoire		Prix annuel HT	Annexe
Maintenance préventive effectuée sur une seule visite annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	350.00 €	1

Renseignez ici le total annuel HT en additionnant les prestations souscrites

350.00 € HT

Merci d'indiquer de quel taux de TVA vous relevez 10% (justificatif à joindre), 20% ou autoliquidation

%

Observations/informations formulées par le client à l'attention d'AVISS Services :



FEUILLET MATERIELS RELATIF A L'AVENANT 16296

Système d'équipement d'alarme

- 1 Equipement d'alarme type 4 radio à piles 9V NEUTRONIC
- 1 Boitier relais radio à piles
 - 2 Déclencheurs manuels radio à piles
 - 4 Diffuseurs sonores radio à piles



FEUILLET ADMINISTRATIF RELATIF A AVENANT N° 16296 AU CONTRAT DE
MAINTENANCE REF : R3175 Edition N°1 du 27 juin 2024

[Empty rectangular box for administrative details]